



Délibération n°AD/260514/H/14

L'assemblée départementale
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 26 mai 2014
sous la présidence de Monsieur André Vezinhet Président du Conseil général

Objet : Motion de mise du département de l'Hérault hors TAFTA présentée par le Groupe Communiste.

Rapporteur : Monsieur François Liberti

Présents : Monsieur Jean Arcas, Monsieur Jacques Atlan, Monsieur Claude Barral, Monsieur Christian Bénézis, Monsieur Pierre Bonnal, Monsieur Pierre Bouldoire, Monsieur Yvon Bourrel, Madame Marie-Christine Bousquet, Monsieur Francis Boutes, Mme Sylvie Buffalon, Monsieur Henri Cabanel, Monsieur Alain Cazorla, Monsieur François Commeinhes, Monsieur Francis Cros, Monsieur Manuel Diaz, Mme Michèle Dray Fitoussi, Monsieur Jean Michel Du Plaa, Monsieur Christian Dupraz, Monsieur Norbert Etienne, Monsieur Roger Fages, Monsieur Jean-Luc Falip, Monsieur Georges Fontes, Monsieur Gérard Gautier, Monsieur Pierre Guiraud, Monsieur Christian Jean, Monsieur François Liberti, Monsieur Gérard Marcouire, Monsieur Jacques Martin, Monsieur Antoine Martinez, Monsieur Pierre Maurel, Monsieur Kléber Mesquida, Monsieur Cyril Meunier, Monsieur Christophe Morales, Monsieur Christophe Morgo, Monsieur Jean-Pierre Moure, Monsieur Rémy Paillès, Madame Monique Pétard, Monsieur Jacques Rigaud, Monsieur Frédéric Roig, Monsieur José Sorolla, Mme Claudine Vassas Mejri, Monsieur André Vezinhet, Monsieur Philippe Vidal, Monsieur Louis Villaret

Excusés avec procuration :

Monsieur Jean-Noël Badenas à Monsieur Jean Arcas, Monsieur Michel Gaudy à Monsieur Henri Cabanel, Monsieur Michel Guibal à Monsieur Jacques Atlan, Monsieur Robert Tropéano à Monsieur Kléber Mesquida

Excusés : Monsieur Sébastien Frey

Le Président ayant constaté le quorum,

Le Conseil général de l'Hérault,

CONSIDÉRANT :

- Que le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis un nouvel accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), que cet accord cherche à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis, allant au-delà des accords de l'OMC.
- Que cet accord serait un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, consacrant la domination des multinationales européennes comme américaines et la domination des États-Unis, ce qui aurait des conséquences sur les collectivités territoriales mises en demeure d'ouvrir les services publics au secteur privé.
- Que ce projet introduirait un mécanisme d'arbitrage privé "investisseur-Etat", qui se substituerait aux juridictions existantes. Les investisseurs privés pourraient ainsi contourner les lois et les décisions qui les gêneraient et qu'une telle architecture juridique limiterait les capacités déjà faibles des États à maintenir des services publics (éducation, santé...), à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché, à contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.
- Que les citoyens, les mouvements sociaux, les parlementaires européens, n'ont pas accès aux informations sur les négociations en cours et que le secret sur les textes limite également les capacités des pays en développement d'intervenir, alors qu'un tel accord aurait des répercussions juridiques et sociales sur l'ensemble du monde.

DEMANDE

Dans la suite logique de la motion adoptée le 14 avril 2003 au sujet des négociations sur l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services) au sein de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce)

- *L'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) dit Grand Marché Transatlantique (GMT) du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours.*
- *La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.*
- *L'ouverture d'un débat national sur le GMT et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.*
- *La mise du territoire du département de l'Hérault «zone hors partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, comme il l'avait fait en 2003, en se déclarant « zone hors AGCS».*

Monsieur André Vezinhet, Président du Conseil général de l'Hérault :

A l'issue du débat qui vient d'avoir lieu, je mets aux voix l'amendement présenté par Monsieur Kléber Mesquida tendant à supprimer le dernier alinéa de cette motion, soit:

"La mise du territoire du département de l'Hérault «zone hors partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, comme il l'avait fait en 2003, en se déclarant « zone hors AGCS»".

L'amendement est approuvé à la majorité des membres présents (4 voix contre : Messieurs François Liberti, Manuel Diaz et Norbert Etienne du Groupe Communiste et Monsieur Christian Dupraz).

Je mets maintenant aux voix le texte de cette motion ainsi amendée.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres votants (4 abstentions : Messieurs François Liberti, Manuel Diaz et Norbert Etienne du Groupe Communiste et Monsieur Christian Dupraz).

Signé :

André Vezinhet

Président du Conseil Général de l'Hérault

Réceptionné par la préfecture le : 28 mai 2014

Publié et certifié exécutoire le : 28 mai 2014

Certificat de télétransmission : 034-223400011-20140526-160987-DE-1-1